Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260521-2026_06_41-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint-Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 15 mai 2026 **Date de publication** 28 mai 2026 Présents : 18 Votants : 19	L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT **Absente excusée :** Christelle CADIN (pouvoir à Nadine L'ÉCHELARD) **Secrétaire :** Julien VERDES

2026-06.41 – Convention de mise à disposition d'un véhicule communal auprès du CCAS

Le CCAS doit se rendre une fois par semaine à Collinée pour récupérer les préparations médicamenteuses des résidents de l'EHPAD. Pour définir les conditions de mise à disposition, au profit du CCAS, d'un véhicule utilitaire des services techniques communaux, il convient que la commune et le CCAS partagent une convention.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Vu *le projet de convention de mise à disposition d'un véhicule communal auprès du CCAS ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'un véhicule communal auprès du CCAS ;

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260521-2026_06_41-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, notamment la convention, et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 21 mai 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Julien VERDES



